

INRP - Centre Alain Savary

Description d'un dispositif relais extraite de la banque de données DIF-ACT

Intitulé de l'action

Classe intermédiaire d'Eragny-sur-Oise

Date de début de l'action

Septembre 1990

Date de mise à jour de la description

Septembre 1996

Description brève

Accueil de jeunes, sous mesure judiciaire, pendant une année, dans une classe de collège, de 15 jeunes déscolarisés. L'action, menée par des enseignants et une éducatrice de la Protection Judiciaire de la Jeunesse, vise surtout à une resocialisation des élèves.

Public

Jeunes de 15 à 18 ans, sous mesure judiciaire, qui désirent, après une période de déscolarisation de trois mois ou plus, reprendre l'école.

Académie

Académie de Versailles

Localisation

Collège Pablo Picasso
rue de l'Ormetteau
95610 Eragny-sur-Oise.

Téléphone

01 34 64 23 03.

Personne(s)-ressource

Madame Saint-Arroman, éducatrice PJJ et Madame Wystup, principale du collège.

Origine de l'action

En 1990, un groupe de travail réunit l'Inspecteur d'académie, la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ), le Centre d'Information et d'Orientation, et un chef d'établissement. Se basant sur la circulaire de 1985 qui établit une collaboration entre l'Education nationale et la PJJ, ils décident de créer une « classe intermédiaire ».

Repères préalables

Les jeunes concernés par cette action sont des enfants confiés par un juge des enfants, dans le cadre d'une assistance éducative, ou au titre du pénal. Absentéisme, manque de confiance en soi, difficultés à adhérer à des normes sont autant d'éléments qui ne permettent pas de les remettre directement dans un cycle scolaire habituel.

Objectifs

Accompagner les élèves dans leur désir exprimé de rescolarisation grâce à une structure intermédiaire qui leur donne le temps de reprendre confiance en eux-mêmes, de retrouver une place au sein d'un groupe, de se réconcilier avec des normes, afin de pouvoir envisager une réinsertion sociale d'une part et scolaire ou professionnelle d'autre part.

Description

Les élèves sont tous suivis par un éducateur (PJJ ou du secteur associatif). Les arrivées peuvent avoir lieu pendant toute l'année. L'emploi du temps de la classe est de 25 heures. Huit enseignants assurent des cours dans toutes les matières (excepté musique et arts plastiques).

Une journée a lieu dans un lycée professionnel ce qui aide les élèves dans leur projet d'orientation.

L'éducatrice PJJ est présente à plein temps et est en relation avec les familles et les éducateurs de chaque élève. Si le besoin s'en fait sentir, elle suit aussi certains élèves rescolarisés de l'année précédente. Elle n'intervient pas dans le cadre de l'emploi du temps mais ponctuellement en groupe ou individuellement.

Le conseiller d'orientation participe au projet, il voit les jeunes à leur arrivée et suit leurs parcours scolaires.

Chaque année un camp d'une semaine, emmène la classe, avec d'autres élèves, en montagne.

Les enseignants se réunissent une fois par mois autour d'un repas et 4 fois dans l'année en présence des éducateurs.

En mathématiques, le professeur utilise la méthode Gerex. Aucun autre courant pédagogique n'est cité. Les enseignants n'ont pas de concertation particulière sur leurs contenus.

Partenariat

Ce projet est un véritable partenariat EN/ PJJ, partenariat aussi bien de conception, que de réalisation et de financement.

Moyens et financements

L'Education nationale fournit les locaux et les heures supplémentaires (en partie heures DIJEN) pour rémunérer les professeurs.

La PJJ finance le plein temps de l'éducatrice, la cantine et le départ en camp.

Effets constatés

Chaque année, c'est à peu près une quinzaine d'élèves qui bénéficie de cette classe. D'après les acteurs, 1/3 des élèves reprennent une orientation scolaire, 1/3 une orientation professionnelle, 1/3 n'aboutissent à aucun projet, en fin d'année, sans présumer de l'avenir.

Les jeunes sont suivis une année après leur sortie, mais aucune évaluation n'est menée à long terme pour savoir ce que deviennent ces adolescents.

L'année dernière, un seul élève n'a pas voulu rester dans la structure.

Pour l'éducatrice, le simple fait que les élèves trouvent une structure d'accueil est un élément psychologiquement très important pour eux.

Observations

La mise en place de cette structure dans le collège souleva quelques protestations. On put lire dans la presse locale "ouverture d'une classe de délinquants au collège". Le rôle très actif de la principale permit de changer l'image de cette classe.

Les rapports avec l'assistante sociale ne furent pas simples au départ.

Une équipe chevronnée d'enseignants y intervient. L'éducatrice essaye de participer à la vie de l'établissement. Cette année, elle anime pour tout le collège l'exposition « 13-18, Questions de Justice » et est un référent sur les questions de comportements déviants. Elle est très intéressée par cette ouverture qui évite que la classe intermédiaire soit une enclave sans relation au sein du collège.

L'éducatrice considère comme très important que le lieu choisi pour la classe intermédiaire soit l'école, c'est pour elle un facteur déterminant pour la réinsertion des jeunes qui sont en demande de « normalisation ». « On joue le jeu de la classe, c'est rassurant pour les élèves, c'est ce qu'ils attendent ».

Jacques Pain, professeur à Paris X, étudie cette structure, pour le secteur de recherche « Ecole : crise, innovation, changement », depuis 1995.

Transférabilité

Ce projet s'est construit à partir de l'entente entre trois personnes, la principale du collège, le conseiller d'orientation et l'éducatrice qui ont visiblement des conceptions communes.

Documents

La circulaire de 1985.